



ENDURANCE TOUT TERRAIN

REGLEMENT PARTICULIER 2021



N° d'épreuve FFM----- 258

Organisateur technique ----- 186289 - M CAZELLES NICOLAS

Club----- C3353 - MOTO CLUB FIACOIS

Email----- patrickbanquet@orange.fr

Date ----- 25 juillet 2021

Téléphone ----- 06 10 71 41 74

Lieu ----- Fiac (81)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le règlement Endurance Tout Terrain Occitanie 2021 est disponible sur <https://www.lmoc.fr/reglement-endurance-tout-terrain-2021/>

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

Directeur de course -----	034559 - M BECRET JEAN-MICHEL -----	Désignation LMOC
Président du Jury -----	260827 - M BONNAFOUS HENRY -----	Désignation LMOC
Membre du Jury -----	215283 - M LE HYARIC FRANCK -----	Désignation LMOC
Membre du Jury -----	202850 - M PAGES KEVIN -----	Désignation LMOC
Commissaire technique responsable -----	184933 - M RESSIGEAC SERGE -----	Désignation LMOC
Commissaire technique -----	296919 - Mme TOURNIE MARIANNICK -----	Désignation LMOC
Responsable du chronométrage -----	151361 - Mme TIGNERES ELODIE -----	Désignation LMOC
Chronométreur -----	009879 - Mme FABIEN DANIELE -----	Désignation LMOC
Responsable des transpondeurs -----	009880 - M FABIEN PIERRE -----	Désignation LMOC

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Inscriptions sur <https://ffm.engage-sports.com/>

Le coût de la location du transpondeur est inclus. Le transpondeur est prêté par la LMOC au pilote. En cas de non-retour du transpondeur à la fin de l'épreuve, le pilote devra le renvoyer par colissimo sous 48h. A défaut, une facture d'un montant de 200€ lui sera envoyée en lettre recommandée avec accusé de réception. Les pilotes Open LJ doivent remettre un chèque de caution de 200€ en échange du prêt du transpondeur. Voir le règlement complet sur www.lmoc.fr/reglement-motocross-2021

CATEGORIE	DESCRIPTION
Championnat Occitanie Moto Solo	Age ----- 15 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée---- A partir de 125cc Tarif ----- 51€
Championnat Occitanie Moto Duo	Age ----- 14 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée---- A partir de 125cc (-15 ans : 125cc) Tarif ----- 76€
Championnat Occitanie Quad	Age ----- 15 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée---- Libre à partir de 18 ans (-15 ans : 550cc maxi) Tarif ----- 51€
Open LJ Solo <i>Hors Championnat</i>	Age ----- 15 ans mini (LJ) Cylindrée---- A partir de 125cc Tarif ----- 51€
Open LJ Duo <i>Hors Championnat</i>	Age ----- 14 ans mini (LJ) Cylindrée---- A partir de 125cc (-15 ans : 125cc) Tarif ----- 76€
Open LJ Quad <i>Hors Championnat</i>	Age ----- 15 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée---- Libre à partir de 18 ans (-15 ans : 550cc maxi) Tarif ----- 51€





ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée : Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : **NON** **OUI** (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus).

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs : Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques : Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical--	Docteur Christiane Muratet		
Nombre de secouristes -----	6	Nombre d'ambulance(s) -----	2
Hôpital le plus proche -----	Lavaur (81)	Temps de trajet (en min)-----	10 min

ARTICLE 7 LE SITE DE PRATIQUE

Nom du site -----	Circuit d'endurance tout terrain
Adresse -----	Lieu-dit Le Père, 81500 Fiac
Longueur du circuit -----	12 km
Largeur minimale -----	5 m sur au moins 70% du circuit
Nombre de commissaires de piste --	6 OCP
Capacité Moto -----	360
Capacité Quad / Sidecar -----	360

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
-------------------	------------------	----------------

Date : Le 08/07/2021	Date : Le 08/07/2021	Date : 19/07/2021 - Visa 21/0464 Numéro :
----------------------	----------------------	--

PO/ Kevin PAGES

AS





HORAIRES

Samedi 24 juillet 2021

09h00 – 20h00 ----- Accueil des pilotes

16h00 – 19h00 ----- Contrôles administratifs et techniques

Dimanche 25 juillet 2021

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h00	9h30	Contrôles administratifs & techniques		
8h15	8h45	Essais libres (1 tour minimum obligatoire)	ETT Quad	30'
8h45	10h45	Course	ETT Quad	2h00
11h00	12h00	Essais libres (1 tour minimum obligatoire)	ETT Duo & Solo	1h00
12h00	13h00	Entracte (repas)		
13h00	13h30	Mise en grille	ETT Duo & Solo	30'
13h30	15h30	Course	ETT Solo	2h00
13h30	17h30	Course	ETT Duo	4h00
18h15		Remise des prix		
19h30		Fin		



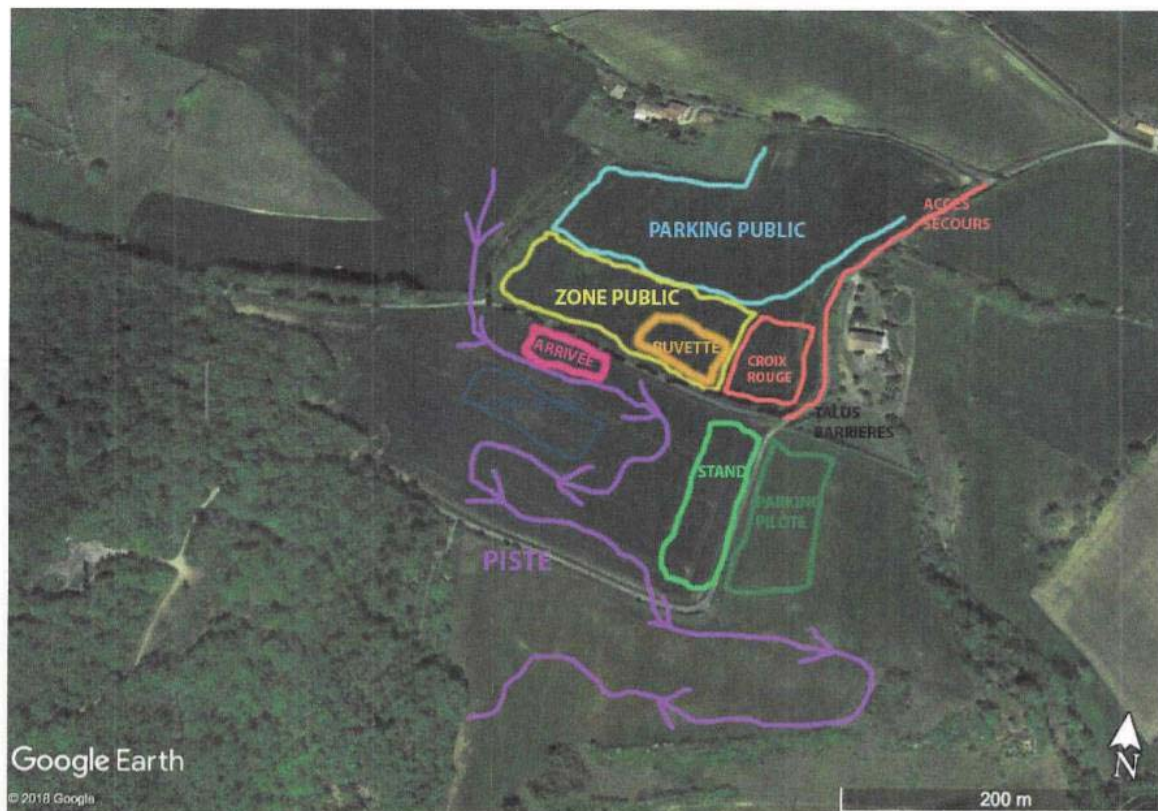


ENDURANCE TOUT TERRAIN

REGLEMENT PARTICULIER 2021



PLAN DU TRACE ENDURANCE TOUT TERRAIN





ENDURANCE TOUT TERRAIN

REGLEMENT PARTICULIER 2021



ACCES





Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

MOTO CLUB FIACOIS LIEU DIT D'EN CAZAREL - 81500 FIAC

a souscrit, conformément aux prescriptions des articles L.321-1, L.331-10, D.321-1 à D.321-5, R.331-30, A331-17, A. 331-20 et A.331-32 du Code du sport, le contrat d'assurances n° **10859255104** qui garantit sa responsabilité civile pour l'organisation de la manifestation dénommée **ENDURANCE TOUT TERRAIN** se déroulant à **FIAC** du **24/07/2021** au **25/07/2021**.

Cette attestation est valable du **24/07/2021** à **08H00** au **25/07/2021** à **22H00** , sous réserve du paiement des cotisations et des possibilités de suspension ou de résiliation au cours de la période d'assurance pour les cas prévus par le Code des assurances ou par le contrat.

La présente attestation, conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport, ne saurait engager AXA France IARD au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à **STRASBOURG**

, le **18 juillet 2021**

Pour la société,

GIE AXA France
26 avenue du Rhin
CS 70057
67027 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 44 62 01



Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance, les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
-Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle	500 000€	Néant
Dont frais d'urgence	50 000€	Néant
- Préjudice écologique accidentel	500 000€	Néant
Dont frais de prévention du préjudice écologique	50 000€	Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme